

## Direction des Ressources Humaines

Numéro de l'arrêté: 2025 1168

Émetteur : MC

# ARRÊTÉ DU MAIRE

# TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 2025 AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

### Le Maire de La Baule-Escoublac.

- VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.132-10, L.522-4, L.522-24 et L.522-26.
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- VU la délibération du 25 mai 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire du 24 avril 2007,
- VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 2 juillet 2021 après avis du comité technique,
- VU la liste des agents promouvables établie en date du 12 juin 2025, 3 agents promouvables dont 1 femme-33.33%, 2 hommes 67.67 %.

Article 1- Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe établi au titre de l'année 2025, les fonctionnaires suivants :

- 1 Madame DELUGAS Angélina
- 2 Monsieur TROFFIGUE Jean-Christophe
- 3 Monsieur FOURRAGE Diego
- Article 2 Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr
- Article 3 Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à La Baule-Escoublac, le 23/06/2025

notifié le

Pour le Maire,

Signe numeriquement le 27/06/2025

Signature de l'agent :

Adjoint aux Finances, Personnel, Administration

Page 1

Hôtel de ville -Guichard - BP 172 - 44504 LA BAULE CEDEX -

02 51 75 75 75